

Réseau Régional des Gestionnaires

d'espaces Naturels Protégés

Provence Alpes Côte d'Azur

## Journée technique

à l'initiative du CEEP



en partenariat avec  
la Maison de la Transhumance



### ➤ LE PASTORALISME DANS LES ESPACES PROTÉGÉS DE LA RÉGION PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR



Patrick Falgre - Maison de la Transhumance

### Le pastoralisme en chiffres

- Troisième région ovine de France
- 622 600 brebis en région
- De l'ordre de 400 000 brebis présentes sur les territoires des gestionnaires d'espaces naturels protégés
- 1872 éleveurs
- De l'ordre de 1500 éleveurs présents sur les territoires des gestionnaires d'espaces naturels protégés
- 330 brebis en moyennes par exploitation
- 1100 brebis en moyenne par alpage
- Un élevage pastoral qui occupe 50% des surfaces agricoles régionales
- 7-8 mois de pâturage dans les vallées montagnardes
- La région produit seulement 17% de la viande d'agneau consommée
- 750 000 hectares d'espaces naturels pâturés :
  - 45% de parcours
  - 55% d'alpages
- 10-12 mois de pâturage dans les vallées méditerranéennes
- Une transhumance très active : 620 000 ovins et 24 000 bovins
- Une centaine d'études réalisées en partenariat avec les gestionnaires d'espaces naturels protégés de Provence-Alpes-Côte d'Azur depuis les années 80

FICHE TECHNIQUE



➤ “De par le monde et ses cinq continents, d’immenses territoires ont pour seule vocation le pâturage extensif des animaux domestiques : c’est le pastoralisme. Sur ces espaces [...] des milieux remarquables sont préservés des nuisances et des pollutions du monde moderne : ce sont les espaces naturels protégés (parcs, réserves, etc.). Des espaces naturels, à la fois artificiels et culturels ( cf. “Pastoralisme et Espaces Naturels protégés”, décembre 1998, AFP –FAI - Association Française de Pastoralisme).

Les notions de protection et de préservation de ces espaces apparues que très récemment ont été, dans un premier temps, vécues comme contraignantes pour les activités humaines présentes sur ces territoires. Puis, peu à peu, des complémentarités ont émergé et ont permis de dégager des pistes de travail communes entre gestionnaires d’espaces naturels protégés et monde pastoral. Où en est-on de ces complémentarités aujourd’hui en région Provence Alpes Côte d’Azur ? Quelles sont les pistes de développement ?

**Le Réseau régional des gestionnaires d’espaces naturels protégés Provence Alpes Côte d’Azur, à l’initiative du Conservatoire Etudes des Ecosystèmes de Provence et en partenariat avec la Maison de la Transhumance, a organisé une journée technique sur le thème suivant : “Le pastoralisme dans les espaces naturels protégés de la région Provence Alpes Côte d’Azur”, mercredi 25 octobre 2006 à Saint-Martin-de-Crau (Bouches-du-Rhône).**

Cette journée a rassemblé 22 structures représentant 31 personnes.

Construite comme un moment d’échanges entre les gestionnaires et le monde pastoral, cette journée a permis de présenter un état des lieux des partenariats existants et de rechercher les pistes de collaboration entre les exigences de rentabilité de l’activité pastorale et la conservation des espaces naturels protégés à travers la présentation de différents exemples.

---

Etaient présents à cette journée :

- L’Agence publique de massif des Alpilles
- Le Centre d’Etudes et de Réalisations Pastorales Alpes Méditerranée (CERPAM)
- Le Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole, école de berger du Merle (CFPPA)
- Le Centre Permanent d’Initiatives pour l’Environnement Rhône-Pays d’Arles
- Le Conservatoire Etudes des Ecosystèmes de Provence-Alpes du Sud
- Le Conservatoire du Littoral et des Rivages Lacustres
- Le Groupement d’Intérêt Public des Calanques
- L’Institut de l’Elevage
- L’Office National de Chasse et de Faune Sauvage
- L’Organisation Régionale de l’Elevage Alpes Méditerranée (OREAM)
- Le Parc Naturel Régional de Camargue
- Le Parc Naturel Régional du Luberon
- Le Parc National des Ecrins
- La Station biologique de la Tour du Valat
- Le Syndicat mixte du Mont -Ventoux
- La Chambre d’agriculture des Bouches-du-Rhône
- Le Conseil Général des Bouches-du-Rhône
- Le Conseil Général du Var
- Le Conseil Général du Vaucluse
- Le Conseil Régional de Provence Alpes Côte d’Azur
- La Direction de l’Environnement Provence Alpes Côte d’Azur
- L’Agence Régionale Pour l’Environnement

➤ Pour préparer cette journée, un tableau mettant en évidence les relations entre gestionnaires d'espaces naturels protégés et monde pastoral a été renseigné par les membres du Réseau et présenté en séance. Ce tableau permet de dégager plusieurs observations :

- **Etudes et publications réalisées par les membres du Réseau :**
  - Une centaine d'études réalisées depuis les années 80, en majorité des diagnostics pastoraux (en collaboration avec le CERPAM).
- **Effectifs pastoraux chez les gestionnaires d'espaces naturels en Provence Alpes Côte d'Azur :**
  - Le nombre d'élevage est de l'ordre de 900 élevages transhumants et 700 élevages locaux sur l'ensemble des sites des gestionnaires de la région.
  - Le nombre de têtes de bétail est de l'ordre de 400 000 (variant entre 219 000 et 200 selon les gestionnaires).
  - La surface pâturée varie entre 1 200 hectares et 68 800 hectares suivant les gestionnaires.
- **Partenariats :**
  - des conventionnements directs avec des éleveurs (Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT), Mesure Agri-Environnementale,
  - des conventions avec les collectivités ou institutions (chambres d'agriculture, etc.).
- **Implication des gestionnaires dans les mesures d'aide à destination des éleveurs :**
  - La plupart des gestionnaires qui travaillent sur cette thématique sont impliqués dans les mesures de type mesure agri-environnementale, Contrat d'Agriculture Durable, Contrat Territorial d'Exploitation.
  - Les actions mises en place dans ce cadre concernent aussi bien la gestion des milieux pastoraux et la protection d'espèces et habitats que le financement de petits équipements pastoraux ou l'appui technique au montage de dossiers.
- **Lieux de concertation mis à disposition des éleveurs par les gestionnaires :**
  - les sièges des structures,
  - des commissions "agriculture",
  - le terrain.

Il existe une assez grande diversité des situations de partenariats en fonction des domaines d'intervention des structures et de leur périmètre d'intervention.

Les présentations du Parc national des Ecrins et du Conservatoire du Littoral et des Rivages Lacustres ont illustré cette diversité. Concernant le monde pastoral, les interventions du CERPAM, OREAM, CFPPA Ecole de bergers du Merle ont permis de dresser un état des lieux de la filière ovine en Provence Alpes Côte d'Azur.

Une visite de la Réserve naturelle nationale des Coussouls de Crau présentant un type de partenariat original entre éleveurs (Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône) et naturalistes (Conservatoire-Etudes des Ecosystèmes de Provence-Alpes du Sud) a permis d'illustrer cette journée.



## LES SYSTÈMES D'ÉLEVAGE OVINS PASTORAUX

Laurent GARDE, écologue

Centre d'Etudes et de Réalisations Pastorales Alpes Méditerranée (CERPAM)

➤ La région Provence Alpes Côte d'Azur représente l'un des principaux bassins d'élevage ovin allaitant, c'est-à-dire producteur d'agneaux, en France. La région compte aujourd'hui 630 000 brebis-mères, un effectif stable dans la durée.

Avec un effectif moyen par exploitation s'élevant à 330 brebis à l'échelle de la région, il s'agit d'un **élevage professionnel**, constituant pour la très grande majorité des éleveurs le revenu unique ou principal de l'exploitation. Cet élevage s'inscrit dans une **filière économique structurée** autour de deux bassins de production principaux, articulés entre eux par les mouvements de transhumance estivale et hivernale. Il s'agit d'une part, des Alpes du Sud (Alpes de Haute Provence, Hautes-Alpes, parties montagneuses du Var et du Vaucluse, ainsi que la Drôme), et d'autre part de la Crau. Le gros de la production est constitué d'agneaux de bergerie nés en automne ou en fin d'hiver. Ainsi, si l'alimentation des mères fait largement appel aux parcours et alpages, ce n'est pas le cas des agneaux, qui sont nourris par le lait maternel, le pâturage des prés et les aliments distribués.

En dehors de ces deux gros bassins ovins, et également dans les départements littoraux, l'élevage ovin est également présent de façon beaucoup plus diffuse. Bénéficiant d'un climat permettant le pâturage toute l'année, mais plus éloigné de la filière structurée, cet élevage méditerranéen est producteur d'agneaux de printemps vendus plus âgés et dont la croissance se fait sur alpages (tardons) et parcours (agneaux coureurs). Ce type d'agneaux représente environ 15 % du total régional, il est caractéristique notamment de l'élevage des Alpes Maritimes.

**L'élevage ovin de nos régions méditerranéennes et montagnardes est profondément original à l'échelle nationale.** Il est marqué par sa très importante composante pastorale, son caractère extensif, sa faible productivité numérique, enfin la place importante occupée par le gardiennage. Toutes caractéristiques l'opposent aux régions ovines herbagères (Limousin, Midi-Pyrénées, Poitou-Charentes notamment). Il est remarquable de constater que cette dimension pastorale est un facteur de résistance face à une certaine crise de la filière ovine au niveau national : la région Provence Alpes Côte d'Azur, ainsi que la Drôme, sont les seules régions de France où les effectifs se maintiennent sur ces 20 dernières années.

Les éleveurs restent optimistes quant à leurs débouchés sur le très important marché régional. L'élevage pastoral est résistant, parce que son déploiement sur de vastes étendues d'espaces naturels constitue un facteur de sécurité et de souplesse dans la conduite de l'alimentation du troupeau, notamment face aux aléas climatiques. Ainsi, la canicule de 2003 a été mieux encaissée par les éleveurs provençaux que par leurs collègues du Massif Central.

L'élevage pastoral est résistant, parce que sa contribution à la gestion des espaces naturels l'a bien positionné par rapport aux mesures agri-environnementales. Mais, l'élevage pastoral est résistant, aussi, par défaut dans nos montagnes sèches, pas d'autre alternative pour demeurer agriculteur.

L'élevage ovin pastoral se déploie sur 750 000 ha de parcours (45 %) et d'alpages (55 %) dans notre région. De la Crau et du massif des Maures, jusqu'à l'étage alpin en haute montagne, il occupe une très

grande diversité de milieux naturels. Les systèmes d'élevage sont eux-mêmes très divers, en fonction de l'altitude de l'exploitation, du type d'agneau produit et des saisons de production, de la surface fourragère disponible et des stocks constitués ou achetés, des mouvements de transhumance estivaux ou hivernaux, ... On estime généralement que les surfaces pastorales fournissent 50 à 70 % de l'alimentation du troupeau, alpage compris.

C'est un facteur d'économie de moyens de production considérable, mais dont la mobilisation demande, soit une maîtrise foncière permettant de clôturer les parcours, soit une importante mobilisation de main d'œuvre pour conduire les animaux.

Paradoxe, le coût de la main d'œuvre associé à une faible productivité explique ainsi que bien souvent, nos systèmes extensifs ont les coûts de production les plus élevés par agneau lorsque l'éleveur doit assurer des temps importants de gardiennage.

La conduite du troupeau au pâturage mobilise des savoirs-faire complexes et pointus, héritage d'une activité qui remonte à la nuit des temps et qui a toujours su s'adapter aux conditions contemporaines. Le berger, seul responsable de la conduite pastorale et sanitaire du troupeau pendant la saison où il lui est confié, ajuste au plus près les besoins alimentaires des animaux à l'offre pastorale d'écosystèmes hétérogènes et à grande variabilité de production inter annuelle.

Il appuie son savoir sur le comportement spontané des animaux. Il oriente plus qu'il ne contraint. Il respecte le rythme de pâturage des animaux tout au long de la journée et de la saison. En parcs clôturés, les règles de gestion pastorale dépendent de la saison, du type de milieu, du lot d'animaux présent. Au plus près des besoins des animaux, le pâturage de la pousse de l'herbe ou son report sur pied permet d'assurer des ressources en toute saison. Les arbustes, s'ils représentent un obstacle au pâturage, assurent aussi une ressource complémentaire bienvenue. Dans bien des cas, la gestion pastorale contribue ainsi à la maîtrise de l'embroussaillage.

L'élevage pastoral est aujourd'hui à la croisée des chemins. Il va devoir s'adapter aux mutations et aux contraintes qu'il affronte aujourd'hui. Le découplage partiel lié à la réforme de la Politique Agricole Commune peut inciter l'éleveur à réduire son effectif. Seule voie dès lors pour augmenter son revenu, l'intensification de la production avec un nombre réduit de mères plus exigeantes sur le plan alimentaire.

Dès lors, on risque d'assister à un rétrécissement de l'espace pastoral, dont l'utilisation pourrait être découragée en parallèle par l'essoufflement de l'incitation agri-environnementale et la menace nouvelle du loup. Un élevage plus productif et moins pastoral : une telle évolution serait l'inversion du mouvement engagé depuis 20 ans, et son aboutissement pourrait bien affecter plus le territoire, en terme de nombre d'hectares entretenus, que la filière, en terme de nombre d'agneaux produits.

Mais il est plus facile de prévoir le passé que l'avenir, et les actions conjuguées des gestionnaires du territoire et des acteurs du pastoralisme peuvent encore se rejoindre dans un objectif commun, façonner un espace pastoral demeurant accueillant aux activités d'élevage.

## COMMENT CONCILIER IMPERATIFS ECONOMIQUES ET LIEN AU TERRITOIRE ?

Patrice ROUCOLLE, chargé de mission  
 Organisation Régionale de l'Élevage Alpes Méditerranée (OREAM)

➤ Les systèmes ovins régionaux ont été dédiés durant plusieurs siècles à la production de laine, avec en point d'orgue l'introduction de la race mérinos venue d'Espagne. Ils se sont convertis à la production de viande à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle suite à la suppression des droits de douane sur la laine, qui a rendu la production régionale peu concurrentielle face aux importations. C'est pourquoi depuis un siècle, les éleveurs régionaux sont producteurs d'agneaux de boucherie.

A l'heure actuelle, on peut distinguer quatre grandes catégories de produits :

- ▶ Il s'agit tout d'abord des **agneaux de bergerie**, ayant un accès plus ou moins important à des surfaces de pâturage. Ces derniers ont majoritairement moins de 180 jours, pour un poids oscillant entre 12 et 20 kg de carcasse.
- ▶ Moins répandus, les **agneaux de lait** ont un âge inférieur à 70 jours, et pèsent moins de 12 kg. Ces deux premières catégories représentent 80 % de la production régionale.
- ▶ Dans une moindre mesure, les **agneaux tardons** constituent 10 % de la production. Ces agneaux d'herbe sont plus âgés que leurs homologues élevés en bergerie.
- ▶ Enfin, la filière produit 10 % d'**agneaux maigres**, essentiellement destinés à une commercialisation extra-régionale, soit vers l'Aveyron, soit vers l'Espagne ou l'Italie.

### • La filière régionale évolue dans un contexte fortement concurrentiel

Cette production est cependant loin de répondre à la forte demande régionale. En effet, avec un volume de 7 000 tonnes, elle ne couvre que 17 % d'une consommation estimée à 40 000 tonnes. Dans une région structurellement importatrice d'ovins, la mise en marché est ainsi confrontée à une rude concurrence extérieure et la filière ovine est obligée de tenir compte de ce contexte particulier. Une des réponses reste l'organisation de la production autour d'entreprises de commercialisation et d'organisations de producteurs.

Ces dernières sont au nombre de 5 dans la région : les coopératives Socahp (Sisteron), Le Mérinos (Saint Martin de Crau), Grillon, Agneau des Alpes du sud (Gap), ainsi qu'une association non commerciale, Ciel d'Azur (Gap). Elles regroupent 720 éleveurs (37 %) et 275 000 brebis, soit 45 % des effectifs. Les entreprises d'abattage et de commercialisation régionales jouent un rôle clé dans cette organisation puisqu'elles assurent les débouchés et la valorisation des produits pour les éleveurs. Citons pour mémoire les principales : Groupe Dufour, Alpes Provence Agneaux, Giraud, ainsi qu'Alazard & Roux. La région bénéficie par ailleurs de la présence du plus gros abattoir ovine de France, à Sisteron.

D'autres modes de commercialisation existent, de la vente à des négociants, jusqu'à la vente en circuits-courts, avec un développement important de la vente directe au consommateur.

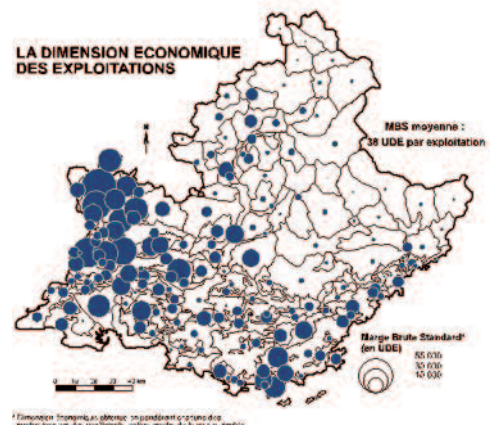
### • Les systèmes d'élevage régionaux sont extensifs et pastoraux

L'élevage ovin régional occupe et valorise 50 % des surfaces agricoles régionales. Les systèmes d'élevage se caractérisent par un chargement inférieur à 1,4 UGB par ha et par l'utilisation généralisée de surfaces pastorales, qu'il s'agisse de parcours méditerranéens ou préalpins, ou bien d'alpages.

Cette composante pastorale fait de l'élevage ovin un acteur incontournable de l'entretien des zones méditerranéennes boisées contre l'incendie, mais aussi de la préservation des espaces ouverts, qu'il s'agisse de la plaine de la Crau ou des pâturages montagnards. Cette contribution est reconnue depuis plusieurs années et se traduit en particulier par la contractualisation autour de mesures environnementales (par exemple la Prime Herbagère Agro Environnementale) ou de Défense de la Forêt Contre l'Incendie (DFCI).

### • Les composantes économique et territoriale sont indissociables

Caractéristiques fortes des systèmes ovins régionaux, les composantes économiques et territoriales sont très étroitement imbriquées et la filière ovine régionale peut se prévaloir de spécificités liées à ces deux éléments.



Tous les facteurs précédents induisent des caractéristiques régionales avec lesquelles la filière doit composer et qu'elle doit tenter de concilier. Les caractéristiques principales peuvent être résumées en quatre points : l'importance de la consommation régionale d'agneau (9 kg de viande d'agneau par habitant par an, contre 5 en France), la bonne image dont bénéficie l'agneau régional de qualité, une production insuffisante pour satisfaire la demande (ce qui implique une démarcation du produit pour la recherche d'une valorisation), et enfin une saisonnalité du produit liée à la composante pastorale de l'élevage (très peu d'agneaux régionaux en automne).

• **L'IGP Agneau de Sisteron : un produit de qualité lié à son territoire**

C'est par la mise en place des signes officiels de qualité que la filière ovine a choisi d'apporter une réponse aux impératifs à la fois économiques et de lien au territoire.

C'est par exemple le cas de l'IGP Agneau de Sisteron label rouge, qui identifie depuis peu environ 12 % de la production régionale d'agneaux.

Ce signe de qualité repose sur deux cahiers des charges. Celui du label rouge est garant de la qualité du produit, de son mode de production et de sa traçabilité. Il s'attache à apporter des réponses au consommateur en matière de qualité du produit : poids, conformation, état de gras, couleur de la viande, ...

Le cahier des charges de l'IGP apporte des compléments d'exigences concernant le lien au territoire, en particulier l'origine géographique, mais aussi l'utilisation d'aliments provenant en majorité de l'aire géographique de l'IGP, l'utilisation de surfaces pastorales et le chargement limité des troupeaux, ...

Sur la base de ces référentiels de production, les éléments de communication combinent des préoccupations économiques et territoriales, les deux correspondant à des attentes du consommateur :

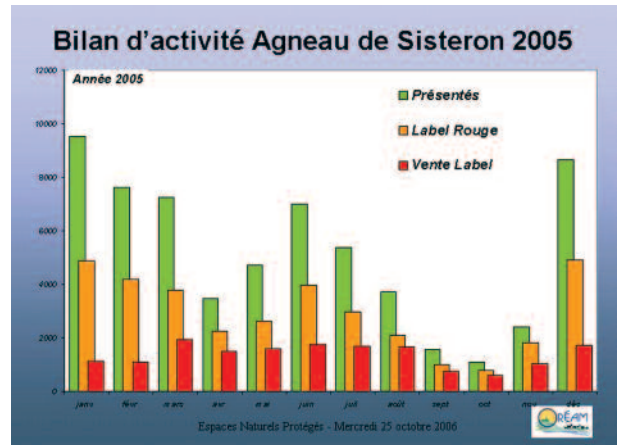
- né et élevé dans la région de Sisteron,
- issu de brebis de races méditerranéennes (Mérinos d'Arles, Préalpes du sud, Mouréous) conduites en élevages extensifs pastoraux,
- élevé avec la mère pendant 60 jours minimums et recevant une alimentation complémentaire,
- agneau de moins de 150 jours.

• **Concilier économie et lien au territoire**

Le produit final IGP Agneau de Sisteron est un agneau haut de gamme, parfaitement adapté aux attentes des consommateurs et des distributeurs : âge compris entre 70 et 150 jours, poids entre 13 et 19 kg, viande claire peu grasse, conformation U, R, O sur la grille EUROP. Cette exigence de qualité se traduit par une sélection rigoureuse des agneaux bénéficiant de l'IGP (cf. écart entre "présentés" et "label rouge" sur le graphique).

Par ailleurs, le cahier des charges introduit des notions directement liées à des réponses aux attentes sociétales : chargement limité, utilisation de surfaces pastorales, alimentation provenant en majorité de la zone géographique de l'IGP, ...

Cependant, cette dualité dans la production n'est pas sans soulever de problèmes. En effet, les élevages pastoraux, et en particulier ceux qui pratiquent la transhumance, sont soumis à des contraintes



techniques dont découle une saisonnalité du produit. Cette dernière induit des périodes de non-présence sur le marché, et la courbe de production de l'Agneau de Sisteron fait apparaître des creux de production, les plus importants se situant à l'automne, et dans une moindre mesure au début du printemps.

Ainsi, au-delà des efforts de qualité du produit, la filière doit mettre en place une politique de désaisonnement afin d'apporter une réponse à ce problème.

Celle-ci passe en particulier par la mise en place de plus-values conséquentes en période de creux de production.

• **Conclusion**

La filière ovine régionale est avant tout une filière de production de viande d'agneau. Elle a pourtant su conserver un lien fort au territoire, d'une part avec la transhumance et l'utilisation de parcours, et d'autre part en s'engageant dans des actions de protection de l'environnement.

Cette double vocation est un atout car elle permet de valoriser à la fois la composante économique et territoriale de la production. Mais elle peut constituer aussi une contrainte puisque les pratiques pastorales induisent une forte saisonnalité de la production d'agneaux, source de difficultés en matière de production et de mise en marché.

## LA FORMATION DE BERGER À L'ÉCOLE DU MERLE

Michèle JALLET, Directrice

Ecole de berger du Merle - Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole (CFPPA)

➤ Le métier de berger a évolué. De nos jours, le berger est un ouvrier hautement qualifié, polycompétent et on lui reconnaît trois rôles principaux :

- un rôle technique (implications sur les performances zootechniques du troupeau),
- un rôle économique (implications sur les résultats),
- un rôle social (partage des espaces avec d'autres utilisateurs).

Ses deux principales missions sont :

- la gestion du troupeau avec le suivi de l'alimentation, le suivi de la reproduction et le suivi sanitaire,
- la gestion des ressources pastorales (gestion des parcelles, pose de clôtures, garde, etc.).

D'autres missions peuvent lui être confiées sur l'entretien des équipements et des bâtiments, la tonte des brebis ou la conduite d'engins agricoles notamment pour la distribution de fourrage.



Patrick Fabre - Maison de la Transhumance

### • Le métier de berger d'alpages présente d'autres spécificités

Outre la conduite du troupeau (alimentation et suivi sanitaire) et la gestion des ressources (utilisation et organisation de l'alpage), il doit organiser sa vie en alpages (ravitaillement et intendance).

De plus, lorsque l'alpage se trouve en zone de prédation, le berger aura à gérer la protection du troupeau et des attaques par une surveillance accrue, par l'utilisation de mesures de protection (chiens, parcs de nuit, alarmes, etc.) et par un travail spécifique lié à ces attaques (soins, recherche, constats, etc.).

Le CFPPA du Merle propose une formation de Berger Salarié Transhumant (BST) qui prend en compte l'acquisition de toutes ces compétences.

Situé au cœur d'espaces pastoraux comme les Coussouls, les prairies de foin de Crau ou les collines des Alpilles, il permet aux apprenants d'évoluer sur ces différents types de parcours.

Le Brevet Professionnel Agricole (BPA) Berger Salarié Transhumant est la formation "phare" du CFPPA.

Formation qualifiante et diplômante de niveau 5, elle se cale sur un référentiel d'Ouvrier Hautement Qualifié en élevage spécialisé. C'est une formation "axée sur le métier" qui propose des modules professionnalisés dans la réalité de l'espace et du temps, notamment par des stages en entreprise ou par des Unités Capitalisables d'Adaptation Régionale (UCARE) spécifiques du métier de berger (dressage de chien de troupeau, préparation de la vie en alpages, utilisation des animaux de bât, gestion de la prédation, mesures agri-environnementales, etc.).



Cette alternance, basée sur les périodes de pointe de travail de l'élevage ovin régional et sur le cycle de production de la brebis transhumante, a contribué à développer une formation de qualité (fort taux d'insertion, recrutement en hausse, réussite à l'examen, etc.).

Le CFPPA propose d'autres actions de formation en lien avec la profession et sur ses attentes, et en lien avec les problématiques d'emploi dans les productions agricoles régionales :

- formation des aides bergers du GEIQ (Groupement d'employeurs) Pastoralisme dans le cas d'un contrat de professionnalisation,
- formations courtes techniques ou de remise à niveau pour les professionnels de l'élevage (éleveurs ou bergers salariés en activités),
- formation d'Ouvrier Rural polyvalent pour acquérir une polyvalence nécessaire à l'emploi de saisonnier agricole.

## UNE EXPLOITATION DURABLE DES ALPAGES

Muriel DELLA-VEDOVA,  
Chargée de mission agriculture  
Parc national des Ecrins

➤ Près d'un tiers des surfaces du Parc National des Ecrins est pâturé par des animaux domestiques. Ces espaces pastoraux se classent en 2 catégories :

- les alpages utilisés l'été par les troupeaux locaux ou transhumants,
- les pâturages d'intersaison utilisés par les troupeaux locaux avant la montée en alpage (de mai à juin) et après la descente (de septembre à novembre).

Le Parc souhaite soutenir une **exploitation durable des alpages**, c'est-à-dire une exploitation tenant compte de la ressource disponible, de la période de pâturage adéquate, des espèces et milieux rares, des autres usages, et permettant de pérenniser la ressource et d'offrir des conditions de vie et de travail satisfaisantes aux bergers.

Il souhaite également encourager le maintien de l'ouverture des milieux sur les espaces utilisés en pâturage d'intersaison.

Depuis sa création, le Parc contribue à cette politique par des subventions aux équipements, par la réalisation de diagnostics pastoraux, par la mise en place de contrats agri-environnementaux.

En ce qui concerne plus précisément l'agri-environnement dans les alpages, différentes pratiques peuvent être proposées aux éleveurs pour répondre aux objectifs de protection ou d'amélioration des milieux pastoraux.

Ces pratiques peuvent consister à :

- interdire le pâturage sur des petits secteurs sensibles,
- faire varier le chargement instantané en le diminuant ou en l'augmentant si nécessaire à l'aide de parcs,
- avancer ou retarder la période de pâturage,
- maîtriser les zones de repos nocturnes.

Une **évaluation** de l'impact sur certaines espèces et milieux des pratiques mises en place dans le cadre des MAE a été réalisée sur 10 alpages du parc. Une enquête auprès des éleveurs et bergers, un suivi de la végétation et un suivi des populations de galliformes ont ainsi été effectués en 2005.

Les éleveurs et bergers ont constaté une meilleure gestion globale des alpages avec moins de gaspillage d'herbe et moins de déplacement des animaux.

L'analyse des relevés de végétation nous permet de mieux adapter les pratiques à la problématique, notamment de maintien de la biodiversité et/ou de régression d'espèces peu appétantes.

Les résultats de l'exploitation des comptages galliformes sont plutôt encourageants. Cependant, ces résultats sont à modérer compte-tenu de la multitude de facteurs pouvant interférer sur ces espèces et du faible nombre de sites suivis.

L'impact positif de ces mesures sur les milieux et l'intérêt des agriculteurs nous a conduit à travailler avec la Région Provence Alpes Côte d'Azur sur une nouvelle opération dans le cadre des Contrats d'Agriculture Durable en 2006 pour une durée de 5 ans.

## LE PASTORALISME : UN OUTIL DE GESTION ADAPTE A UNE DEMANDE IMPORTANTE

Roger ESTEVE, Délégué Régional Adjoint  
Conservatoire du Littoral et des Rivages  
Lacustres Provence Alpes Côte d'Azur

➤ Le Conservatoire du Littoral a acquis environ 30 000 hectares en Provence Alpes Côte d'Azur dont environ 4 500 ont un support agricole de pastoralisme (15 000 à 20 000 ovins – 250 chevaux – 400 caprins – 2 200 taureaux), 40 agriculteurs bénéficient d'une convention d'exploitation. Le Conservatoire du Littoral ne gère pas directement ses terrains, mais passe des **conventions de gestion** avec des collectivités territoriales, des établissements publics (ONF, Parcs naturels régionaux), des associations.

Le maintien d'une activité agricole est souvent garante de la biodiversité (Crau) et des paysages (Camargue). Le Conservatoire du Littoral favorise donc le maintien ou l'installation d'agriculteurs sur ses terrains. Il considère qu'il y a plus d'agriculture aujourd'hui sur ses terrains qu'au moment de l'acquisition.

Leur installation se fait dans le cadre d'une convention d'occupation du domaine public qui s'accompagne d'un cahier des charges précisant les conditions d'exploitation (nombre de têtes à l'hectare, race, etc.)

L'aide à l'agriculture se fait principalement par l'apport de terrain, le Conservatoire restant le propriétaire foncier.

Sur ces terrains, le Conservatoire procède régulièrement à des investissements (clôtures, pistes d'exploitation, bergeries). Pour ces travaux, il bénéficie de subventions du Département et de la Région dans le cadre d'une convention tripartite de partenariat.

L'activité pastorale prend dans certains cas des formes originales :

- Le Massif de la Côte bleue est régulièrement parcouru par des incendies. Pour limiter leur propagation, un agriculteur fait pâturer par une chèvre rustique, "**la chèvre du Rove**", les pare-feu. Cette initiative permet de maîtriser les incendies, de préserver une race rustique et menacée, et de maintenir un agriculteur en zone péri-urbaine.
- Dans la Plaine des Maures, ce sont 500 **vaches en provenance des Alpes du Nord** qui viennent passer l'hiver dans le sud de la France, dans le cadre d'une transhumance inverse.
- Le Conservatoire est de plus en plus sollicité par des **agriculteurs en recherche de terres** ; ce qui démontre le manque de terre agricole en zone littoral. Le coût élevé du foncier et la pression urbaine et industrielle rendent le maintien d'une activité agricole dans ces secteurs de plus en plus difficile. Le Conservatoire par son action sur le foncier permet à l'agriculture de se maintenir là où elle semble ne plus avoir sa place.

## LA RESERVE NATURELLE NATIONALE DES COUSSOULS DE CRAU : UNE CO-GESTION INNOVANTE

Patrick FABRE,  
Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône  
Axel WOLFF,  
Conservatoire-Etudes des Ecosystèmes  
de Provence - Alpes du Sud

### ➤ Le contexte

La plaine de la Crau (55 000 ha) dans les Bouches du Rhône, est l'un des principaux terroirs de l'élevage ovin transhumant. Écosystème exceptionnel, elle est, depuis une vingtaine d'années, le cadre d'un dialogue fécond entre agriculteurs et protecteurs de la nature. L'élevage ovin multiséculaire et le biotope exceptionnel que la plaine héberge restent en effet garants l'un de l'autre : la conservation du patrimoine naturel de la Crau passe impérativement par le maintien du pastoralisme et donc d'un élevage ovin économiquement viable.

La Crau originelle ou coussoul, est une formation végétale unique, d'intérêt communautaire, qui abrite un patrimoine naturel exceptionnel avec notamment la seule population française de *ganga cata* (\*) (la "grandoule"), plus de 90% des effectifs nationaux d'alouette calandre et de faucon crécerellette, 30 à 50 % française d'outardes canepetière, etc. Cet écosystème a été façonné et est entretenu depuis l'Antiquité par le pâturage des troupeaux ovins de la plaine.

Durant ces dernières décennies, les coussouls ont été largement amputés par l'installation d'industries et de carrières, l'implantation de bases militaires, l'extension de l'urbanisme et, plus récemment, le développement du maraîchage et de l'arboriculture fruitière. La Crau Sèche ne représente plus aujourd'hui que 11 500 ha, les deux tiers de sa surface ayant été perdu avant que ne se mette en place une politique de protection. Aujourd'hui, seulement une trentaine d'éleveurs, pour environ 40 000 brebis, pâturent ainsi les coussouls, essentiellement durant la période printanière.

La Réserve naturelle nationale des Coussouls de Crau, créée en octobre 2001, couvre 7 411 hectares de parcours semi-arides à ovins, pour l'essentiel des terrains appartenant à l'Etat, à des collectivités territoriales, au Ministère de la Défense, aux conservatoires, ainsi qu'à quelques propriétaires privés.



### • La co-gestion agriculture / environnement : un projet innovant

Dans ce contexte, les acteurs du monde agricole et de l'environnement ont décidé de s'associer dans un projet innovant et ambitieux : la co-gestion de la Réserve naturelle nationale des Coussouls de Crau qui a été confiée en octobre 2004 au Conservatoire-Etudes des Ecosystèmes de Provence – Alpes du Sud et à la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône. L'union d'un conservatoire régional d'espaces naturels et d'un représentant du monde agricole pour la gestion d'une réserve naturelle est une expérience inédite, dont les bénéfices attendus sont multiples et bilatéraux : optimisation de la gestion écologique et pastorale des milieux grâce à la mise en œuvre de mesures concertées, rôle de moteur et de vitrine pour l'élevage transhumant de Basse Provence, etc.

Cette gestion repose avant tout sur le partage des savoirs et des expériences acquis dans les domaines pastoraux et écologiques, par la mise en commun des objectifs à atteindre en terme de recherche et de gestion. Les échanges dans ces domaines ont déjà une longue histoire en Crau, depuis la mise en œuvre de différents programmes dans la décennie 1990 : mesures agri-environnementales, programme Action Communautaire pour l'Environnement, mise en place de remorques photovoltaïques auprès des bergeries de la Crau Sèche, élaboration du document d'objectifs Natura 2000, etc.



### • Les principaux objectifs

Les objectifs liés à la co-gestion de cette réserve naturelle sont :

- le maintien et/ou la restauration de l'état de conservation des milieux naturels,
- le maintien des espèces d'intérêt patrimonial, avifaune steppique en particulier,

\* *ganga cata* : espèce méditerranéenne d'oiseau de la famille des Pteroclididés.

- l'amélioration de la connaissance des interactions entre les troupeaux, la flore et la faune,
- la garantie de l'avenir de l'élevage transhumant et par la même, ses emplois et son activité économique,
- plus globalement, la mobilisation, sur des objectifs convergents, des secteurs de l'agriculture et de l'environnement, souvent présentés comme conflictuels.

La définition d'objectifs communs passe également par la reconnaissance mutuelle des contraintes et menaces pesant sur chacun des domaines. L'amélioration des conditions de vie et de travail des éleveurs et bergers sur la réserve naturelle est ainsi une action jugée prioritaire par les co-gestionnaires, afin d'envisager une gestion pastorale et environnementale durable du site.

#### • Les premières actions

Le Plan de Gestion de la Réserve est en cours d'élaboration entre la Chambre d'Agriculture et le Conservatoire-Etudes des Ecosystèmes de Provence.

Toutefois, certaines actions ont déjà été réalisées, notamment :

- des réunions d'informations et d'échanges auprès des acteurs pastoraux de la Crau Sèche,
- une exposition itinérante présentant la réserve naturelle (inaugurée le 28 janvier 2005 à l'Ecomusée de la Crau),
- une lettre d'information,
- un état des lieux auprès de la trentaine d'éleveurs valorisant la Crau Sèche (dates de pâturage, modes de conduite des troupeaux, équipements pastoraux disponibles).

Des démarches ont également eu lieu visant à limiter l'impact du passage de canalisations de gaz et d'hydrocarbures sur le territoire de la réserve, l'interdiction des "raves parties" organisées de manière illicite ces dernières années, la valorisation du patrimoine culturel lié au pastoralisme (bergeries antiques et contemporaines, graffitis de bergers), etc.

En terme de retombées positives pour l'élevage ovin, il s'agira également, de manière plus générale :

- de mettre en valeur auprès de la société civile le modèle de relations homme / animal / espace que constitue l'élevage ovin transhumant entre les plaines de Basse Provence et les Alpes,
- de montrer le rôle prépondérant de cet élevage dans le développement durable du territoire,
- de valoriser les produits de qualité issus de ces élevages.





## SYNTHÈSE

**Jean BOUTIN**  
**Directeur du CEEP**

Le but de cette journée était de créer une rencontre entre le monde de l'environnement représenté par des gestionnaires d'espaces naturels et le monde de l'élevage représenté par des professionnels de la filière ovine. Le résultat est riche et fourni. Pourtant nous n'avons fait qu'effleurer le sujet.

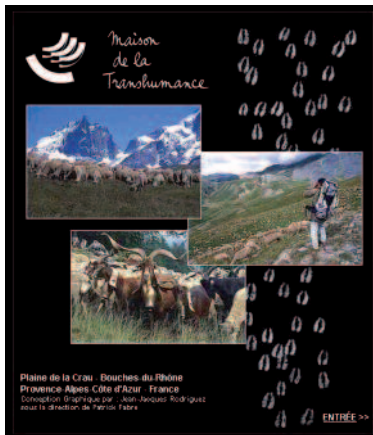
Quelques constats : notre région est le dernier bastion dynamique d'un élevage autrefois répandu dans toute la France, les surfaces concernées sont considérables et la gestion pastorale est souvent garante du maintien de la biodiversité. L'ampleur de l'enjeu, les surfaces concernées, et le nombre de brebis font qu'il n'y a pas d'alternative à la filière économique. En Provence Alpes Côte d'Azur, patrimoine naturel et pastoralisme sont étroitement mêlés. Cette filière se débat face à maints problèmes pour sa survie. Problème d'hommes et de savoir-faire ce qui pose la question de l'avenir de ce métier de berger / éleveur et de la pérennité des savoirs accumulés au cours des siècles. Problème économique du maintien et de l'évolution d'une activité ancestrale face à un monde en pleine mutation. Le pas du pastre arrivera-t-il toujours à suivre la course de nos politiques ? Problèmes de sa place au sein d'une société aux valeurs mouvantes.

Les gestionnaires d'espaces naturels doivent être proches du monde pastoral et inversement. C'est pour l'instant un objectif à atteindre. L'exemple de la Crau montre que cette synergie est riche et permet des relations gagnant / gagnant. Il est donc nécessaire d'apprendre à mieux se connaître. Cette réunion y a contribué, espérons qu'elle pourra être l'amorce d'un travail en profondeur. ●





## PERSPECTIVES



L'ouverture de la **Maison de la Transhumance**, Centre d'interprétation des cultures pastorales méditerranéennes, est prévue en 2009 dans la bergerie du Domaine départemental des Aulnes (situé près de Saint-Martin-de-Crau, haut lieu de la transhumance provençale). La structure, d'une surface de 515 m<sup>2</sup>, comportera, dans une première phase : un espace consacré aux expositions temporaires, renouvelées chaque année ; un espace d'accueil du public et une boutique ; un centre d'information, ainsi que les locaux administratifs et les services.

Pour en savoir plus : [www.transhumance.org](http://www.transhumance.org)

Outre la Maison de la Transhumance, un **Réseau des Maisons du Pastoralisme** est également en cours de mise en place entre la Provence et les Alpes : Maison du Berger (Champoléon, Hautes-Alpes), Maison des Alpages (Besse-en-Oisans, Isère), Chalet du Cormet (Cormet de Roselend, Savoie), Maison de l'Alpage (Servoz, Haute-Savoie)...

Lieu de rencontres et d'échanges à la découverte des alpages et des cultures pastorales, ces structures sont amenées à se fédérer en un réseau, qui sera opérationnel d'ici à quelques années.

Pour en savoir plus : [www.echoalp.com/maisonspastorales](http://www.echoalp.com/maisonspastorales)

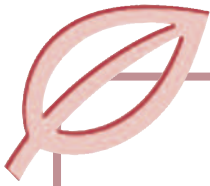
Un **Ecomusée du Pastoralisme** est également ouvert depuis l'an 2000 en Valle Stura (Piémont, Italie). Ses préoccupations sont très proches de celles des différentes Maisons du Pastoralisme, et des projets de coopération déjà sont en cours.

Pour en savoir plus : [www.vallestura.cn.it](http://www.vallestura.cn.it)

Un **CD-Rom** "Transhumance et développement durable, de la Provence aux Alpes" est actuellement en cours de réalisation par la Maison de la Transhumance. Ce CD-Rom abordera les principales thématiques autour de l'élevage ovin transhumant de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur : drailles et carraires de transhumance, patrimoine et savoir-faire pastoral, production et valorisation des produits issus des troupeaux transhumants, entretien de l'environnement de la plaine à la montagne, place du berger dans la société d'aujourd'hui... Réalisé dans le cadre d'un programme européen de type Culture 2000, ce CD-Rom sera disponible d'ici à la fin juin 2007.

Pour en savoir plus : [www.transhumance.org](http://www.transhumance.org)

Suite à la journée, une **affiche** autour de la thématique élevage pastoral/environnement en région Provence-Alpes-Côte-d'Azur est également en cours de réalisation. Provisoirement intitulée "Le berger, au cœur du développement durable de nos territoires", cette affiche sera amenée à être diffusée très largement dans les prochains mois. ●



## Etudes réalisées en partenariat avec les gestionnaires d'espaces naturels protégés en Provence Alpes Côte d'Azur

### Parc National des Ecrins

Contact : 04 92 40 20 10

- Diagnostic pastoral en alpage (méthode) – 2006
- Diagnostics pastoraux sur des unités spécifiques - 1993 à 2006
- Evaluation de l'impact des mesures MAE/CTE en alpage - 1995 à 2006
- Edition de fiches techniques sur la gestion des milieux pastoraux - 2006

### Parc National du Mercantour

Contact : 04 93 16 78 88

- 82 études (principalement des diagnostics pastoraux) réalisées en collaboration avec le Centre d'Etudes et de Réalisation Pastorales Alpes-Méditerranée (CERPAM), l'Association pour la Promotion du Pastoralisme dans les Alpes Maritimes (APPAM), l'Office National des Forêts, le Conservatoire Botanique de Gap Charance et l'expert pastoral Michel LAMBERTIN
- Programme EON de caractérisation par télédétection des pelouses d'altitude
- Cartographie sur toute la partie 04 du parc des habitats et de leur valeur fourragère (VP et UFL) - années 80 à 2006

### Parc naturel régional du Luberon

Contact : 04 90 04 42 00

- Diagnostic des crêtes occidentales du Grand Luberon et de l'ubac adjacent (N2000) – 2004
- Diagnostic pastoral du Luberon Oriental (N2000) – 2004
- Les craus de Saint Michel l'Observatoire - mise en place d'une gestion pastorale – 1996
- Diagnostic pastoral Crêtes du Mourre Nègre (Unités de Castellet et d'Auribeau) – 2001
- Crêtes du Grand Luberon - Bilan de la gestion pastorale – 2001
- Dynamique des systèmes écologiques et modes d'utilisation du sol – 1998
- Evaluation des conséquences d'un pastoralisme contrôlé sur la biodiversité végétale - 1995-2000
- Suivi des plantes rares soumises aux contraintes pastorales sur l'OGAF Environnement du Petit Luberon – 2003
- Aménagement pastoral du bois de Montjustin - 1988 Quand les éleveurs gèrent la biodiversité : l'OLAE "Biotopes rares et sensibles" - 2000
- Diagnostic pastoral des communes de Bonnieux, Puyvert, Puget et Lauris (Life Percnoptère) - 2005

### Parc naturel régional du Verdon

Contact : 04 92 74 68 00

- Diagnostic pastoral de la commune de Castellanne (1994 ; CERPAM)
- Diagnostic et aménagement pastoral du Haut Pays de Canjuers (Département du Var) - 2005
- Les exploitations ovines face à l'arrivée du loup - 2005-2006
- Préservation des espaces pastoraux (sécurisation du foncier et gestion adaptée des pâturages) - 2007

### Parc naturel régional des Alpilles

Contact : 04 90 54 24 10

- Natura 2000 CERPAM - 2000-2002

### Conservatoire du littoral et des rivages lacustres

Contact : 04 42 91 64 10

- Plan de gestion

### Conservatoire Etudes des Ecosystemes de Provence

Contact : 04 42 20 03 83

- Réserve naturelle nationale des Coussouls de Crau

### Station biologique de la Tour du Valat

Contact : 04 90 97 20 13

- Effets comparés d'une faible/forte charge instantanée en pâturage extensif sur la végétation des pelouses et sansouire
- Capacité respective des lapins et bovins à contrôler l'installation des Filaires - 2000

## Conservatoire - Etudes des Ecosystèmes de Provence

890 ch. de Bouenhoure Haut - 13090 Aix en P<sup>se</sup>  
Tel : 04 42 20 03 83  
<http://www.ceep.asso.fr/>

## Conservatoire du Littoral et des Rivages Lacustres

Bastide Beaumanoir - 3 rue Marcel Arnaud - 13100 Aix en P<sup>se</sup>  
Tel : 04 42 91 64 10  
<http://www.conservatoire-du-littoral.fr>

## Maison de la Transhumance Centre d'interprétation des cultures pastorales méditerranéennes

Hôtel de Ville - 13310 Saint-Martin-de-Crau  
Tel : 06 30 51 44 63  
<http://www.transhumance.org/>

## Centre d'Etudes et de Réalisations Pastorales Alpes Méditerranée (CERPAM)

Route de la Durance - 04100 Manosque  
Tel : 04 92 87 47 54  
<http://perso.orange.fr/.cerpam/index1.html>

## Organisation Régionale de l'Elevage Alpes Méditerranée

### Maison Régionale de l'Elevage

Route de la Durance - 04100 Manosque  
Tel : 04 92 72 56 81  
<http://www.evise.fr>

## CFPPA du Merle

Domaine du Merle - Route d'Arles - 13300 Salon de Provence  
Tel : 04 90 17 01 55

## Chambre Régionale d'Agriculture Provence Alpes Côte d'Azur

22 rue Henri Pontier - 13100 Aix en P<sup>se</sup>  
Tel : 04 42 17 15 00 - Fax : 04 42 17 15 01

## Chambre d'Agriculture de Vaucluse

Site Agroparc - 84912 Avignon cedex 9  
Tel : 04 90 23 65 65 - Fax : 04 90 23 65 40  
[www.vaucluse.chambagri.fr](http://www.vaucluse.chambagri.fr)

## Chambre d'Agriculture des Alpes de Haute Provence

66 boulevard Cassendi - 04000 Digne les Bains  
Tel : 04 92 30 57 57 - Fax : 04 92 32 10 12

## Chambre d'Agriculture des Alpes Maritimes

Marché d'intérêt National - Fleur 17 Boxe 85  
06296 Nice cedex 3  
Tel : 04 93 18 45 00 - Fax : 04 93 18 45 25

## Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône

22 rue Henri Pontier - 13100 Aix en Provence  
Tel : 04 42 23 06 11 - Fax : 04 42 63 16 98  
<http://www.terroir13.com/>

## Chambre d'Agriculture des Hautes Alpes

8 ter Capit de Bresson - 05000 Gap  
Tel : 04 92 52 53 00 - Fax : 04 92 52 53 09  
<http://perso.club-internet.fr/cao5>

## Chambre d'Agriculture du Var

11 rue Pierre Clément - 83300 Draguignan  
Tel : 04 94 50 54 50

## Direction Régionale de l'Environnement

René VOLOT, chargé de mission Réseau Régional  
des Gestionnaires d'Espaces Naturels Protégés

Tel : 04 42 66 65 17

Jean Pierre OLIVIER, chargé de mission Crau - Flore

Tel : 04 42 66 65 05

[www.paca.ecologie.gouv.fr](http://www.paca.ecologie.gouv.fr)

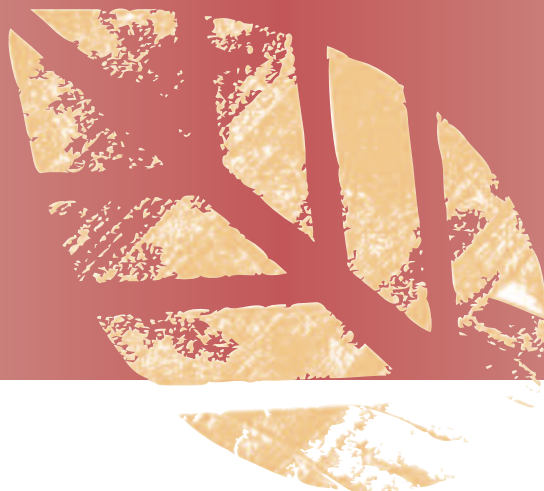
## Agence Régionale Pour l'Environnement

Bernadette COSSON, coordinatrice de l'unité Réseaux  
Gunnel FIDENTI, chargée de mission Réseau Régional  
des Gestionnaires d'Espaces Naturels Protégés

Tel : 04 88 71 90 08

[www.renpaca.org](http://www.renpaca.org)

[www.arpe-paca.org](http://www.arpe-paca.org)





## SITES INTERNET

Centre d'études et de réalisations pastorales Alpes Méditerranée - CERPAM

<http://perso.orange.fr/.cerpam/index1.html>

Maison de la Transhumance, Centre d'interprétation des cultures pastorales méditerranéennes

<http://www.transhumance.org/>

Association Française de Pastoralisme et du centre virtuel du pastoralisme francophone :

<http://www.pastoralisme.org/>

Service Interdépartemental Montagne Elevage

<http://www.sime-lr.org>

Institut de l'Elevage

<http://www.inst-elevage.asso.fr>

Institut National de la Recherche Agronomique

<http://www.inra.fr>

Elevages et viandes du sud-est

<http://www.evise.fr>

Centre international de ressources et de valorisation de l'information des filières laitières petits ruminants

<http://www.cirval.asso.fr>

Association des Tondeurs de Moutons

<http://membres.lycos.fr/tondeur/associationatm.htm>

Association pour la promotion du pastoralisme dans les Alpes Maritimes

<http://www.appam.net>

Association Brebis Lait Provence

<http://brebislait.com>



**Le Réseau remercie les différents intervenants qui ont participé à l'élaboration de cette journée et de son document de restitution :**

**Conservatoire Etudes des Ecosystèmes de Provence :** Jean BOUTIN, Axel WOLFF

**Maison de la Transhumance :** René TRAMIER, Patrick FABRE

**CERPAM :** Laurent GARDE

**OREAM :** Patrice ROUCOLLE

**CFPPA du Merle :** Michèle JALLET

**Conservatoire du littoral et des rivages lacustres :** Roger ESTEVE

**Parc National des écrivains :** Muriel DELLA-VEDOVA

**EARL Cabane neuve :** Jacques CHASSY

**Mairie de Saint Martin de Crau :** Claude VULPIAN, Mireille HENRY

# Les membres du Réseau

ORGANISMES	DIRECTEURS	ADRESSES	TEL / FAX
Parc national des Ecrins	Michel SOMMIER	Domaine de Charance 05000 GAP	04 92 40 20 10 04 92 52 38 34
Parc national du Mercantour	Thierry BOISSEAUX	23 rue d'Italie - BP 316 06006 NICE Cedex	04 93 16 78 88 04 93 88 79 05
Parc national de Port-Cros	Jean-Pierre NICOL	Castel Sainte Claire 83400 HYERES	04 94 12 82 30 04 94 12 82 31
Parc naturel régional des Alpilles	Carine RITAN	10-12 avenue Notre Dame du Château 13103 SAINT ETIENNE DU GRÈS	04 90 54 24 10 04 90 54 31 97
Parc naturel régional de Camargue	Didier OLIVRY	Mas du Pont Rousty 13200 ARLES	04 90 97 10 40 04 90 97 12 07
Parc naturel régional du Queyras	Jacques VALLET	Maison du Parc 05350 ARVIEUX	04 92 46 88 20 04 92 46 88 29
Parc naturel régional du Luberon	Jean GREGOIRE	60 place Jean Jaurès - BP 122 84404 APT	04 90 04 42 00 04 90 04 81 15
Parc naturel régional du Verdon	Suzanne GIOANNI Jean-Philippe GALLET	Domaine de Valx - BP 14 04360 MOUSTIERS SAINTE MARIE	04 92 74 68 00 04 92 74 68 01
Parc marin de la Côte Bleue	Frédéric BACHET	31 avenue Jean Bart - Plage du Rouet 13620 CARRY LE ROUET	04 42 45 45 07 04 42 44 98 06
Conservatoire botanique de Porquerolles	François BOILLOT	Castel Sainte Claire - Ch. Sainte Claire 83400 HYERES	04 94 12 82 30 04 94 12 82 31
Conservatoire botanique national Alpin	Sandrine GARDET	Domaine de Charance 05000 GAP	04 92 53 56 82 04 92 51 94 58
Conservatoire du littoral et des rivages lacustres	Christian DESPLATS Délégué Régional	Bastide Beaumanoir - 3 rue Marcel Arnaud 13100 AIX EN PROVENCE	04 42 91 64 10 04 42 91 64 11
Conservatoire études écosystèmes de Provence	Jean BOUTIN	890 chemin de Bouenhour Haut 13090 AIX EN PROVENCE	04 42 20 03 83 04 42 20 05 98
Réserve géologique de Haute Provence	Myette GUIOMAR (p.i.) Sylvie GIRAUD (p.i.)	Centre de Géologie - BP 156 04400 DIGNE LÈS BAINS	04 92 36 70 70 04 92 36 70 71
Réserve naturelle nationale de Camargue	Eric COULET	La Capelière 13200 ARLES	04 90 97 00 97 04 90 97 01 44
Syndicat mixte La Palissade	Jean-Christophe BRIFFAUD	BP 5 13129 SALINS DE GIRAUD	04 42 86 81 28 04 42 48 82 18
Syndicat mixte du Mont Ventoux	Jean-Paul VILMER	830 avenue du Mont-Ventoux 84200 CARPENTRAS	04 90 63 22 74 04 90 67 09 07
Office National des Forêts D.T.	Philippe DEMARCQ	46 avenue Paul Cézanne - CS 80411 13097 AIX EN PROVENCE Cedex 02	04 42 17 57 00 04 42 21 91 59
Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage	Jacques BARRIERE	6 avenue du Docteur Pramayon 13690 GRAVESON	04 42 66 65 28 04 42 66 65 86
Grand Site Sainte Victoire	Philippe MAIGNE	570 av. du club hippique - Imm. Le Derby 13084 AIX EN PROVENCE	04 42 64 60 90 04 42 64 60 99
Station biologique de la Tour du Valat	Jean JALBERT	Le Sambuc 13200 ARLES	04 90 97 20 13 04 90 97 20 19
G.I.P. des Calanques de Marseille à Cassis	Jean-Marie LAFOND	bd de l'Océan - Paradou Bât. A4 13009 MARSEILLE	04 91 72 65 73 04 91 73 23 99
Département des Bouches du Rhône Direction de l'environnement	Sauveur AMICO Directeur Environnement	Hôtel du Département - 52 avenue St Just 13004 MARSEILLE	04 96 20 08 40 04 91 77 23 58
Département du Var Direction de l'environnement	Gérard DUBOIS Directeur Environnement	Hôtel du Département - 390 av. des Lices 83076 TOULON Cedex	04 94 18 61 35 04 94 18 61 89
Département de Vaucluse Direction de l'environnement	Patrick de RANCOURT Directeur Environnement	Hôtel du Département - place Viala 84909 AVIGNON Cedex 9	04 90 84 49 20 04 90 84 49 35



**Direction Régionale de l'Environnement**  
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR



Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

**ARPE**  
PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR  
AGENCE REGIONALE POUR L'ENVIRONNEMENT